

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP^t : — 3 mois, 5 fr. ; 6 mois, 9 fr. ; Un an, 16 fr.
HORS DU DÉP^t : — » 6 » 11 » 20

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue du Lycée.
PARIS : HAVAS et C^o, 8, place de la Bourse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

Imprimerie A. Laytou.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent
RÉCLAMES 50

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Été.

Arrivées à CAHORS	Départs de CAHORS	LIOS	VILLENEUVE-SUR-LOF	AGEN	PÉRIGUEUX	BORDEAUX	PARIS
11 h. 10 ^m matin.	5 h. 10 ^m matin.	6 h. 53 ^m matin.	10 h. 12 ^m matin.	10 h. 28 ^m matin.	10 h. 45 ^m matin.	4 h. 27 ^m soir.	12 h. 45 ^m matin.
5 » 7 » soir.	1 » 20 » soir.	2 » 55 » soir.	3 » 56 » soir.	4 » 22 » soir.	5 » 51 » soir.	10 h. 19 — 11 h. 17 soir.	4 » 39 » »
9 » 41 » »	5 » 40 » »	7 » 24 » »	8 » 46 » »	9 » 24 » »	10 » 54 » »	*	» 4 » soir.

Train de marchandises régulier : Départ de Cahors — 5 h. 20^m matin.
Arrivée à Cahors — 7 h. 55^m soir.

Train de foire. — Arrivée à Cahors. — 9 h. 25^m matin.

Cahors, 8 Août.

L'armée est au-dessus des institutions.

Cette odieuse parole a été prononcée deux fois, à la tribune, par un député bonapartiste, M. Dréolle.

En même temps et tout naturellement M. Dréolle demandait la suppression du contrôle des Châmbres sur les dépenses militaires.

Voilà de l'audace, et de l'audace comme il est impossible d'en trouver ailleurs que parmi les partisans de la dynastie de la ruine, de l'invasion et du démembrement de la France.

M. Gambetta s'est chargé de rappeler à la coterie bonapartiste, qu'en matière de budget de la guerre et de contrôle, elle devrait au moins avoir la pudeur du silence. Et quant à cette grossière et injurieuse *invité* à l'armée; quant à cette provocation aux prononcements et à cet appel aux coups d'Etat, ils auront, devant notre brave et loyale armée, qui n'a point perdu le souvenir des désastres de 1870, le même succès que devant la Chambre. L'armée ne deviendra point pour l'empire déchu un instrument et une complice.

On peut revenir de l'île d'Elbe, ajoute la France, on peut même revenir de Sainte-Hélène; on ne revient pas de Sedan.

M. Dréolle, en parlant comme il l'a fait, avait oublié sa déposition devant la commission d'enquête du 4 septembre; nous nous souvenons d'y avoir lu ce qui suit :

« Quand je voulus poser deux ou trois questions à M. le maréchal Le Bœuf, lui demander ce qu'il allait faire de ces soldats autorisés par lui-même à se marier, et s'il comptait sur des hommes qui étaient dans leurs foyers depuis longtemps, le maréchal Le Bœuf me répondit : *Nous sommes prêts ! Nous sommes prêts !* Mes collègues le répétaient. J'ai suivi le courant avec regret, mais je l'ai suivi... »

« Je dois insister ici sur une question que nous posâmes dans la commission aux trois ministres : « Mais enfin sommes-nous prêts ? » Et alors nous entendîmes les trois ministres, et particulièrement M. Ollivier et le maréchal Le Bœuf, dire que nous étions prêts pour soutenir la lutte; que nous n'avions rien à craindre; que nous avions huit ou dix jours d'avance sur l'ennemi; enfin, qu'au point de vue militaire nous étions absolument prêts. »

« Lorsque trois semaines plus tard, je me suis retrouvé dans cette pièce, où les ministres nous avaient affirmé que nous étions prêts, et quand le général de Montauban nous a exposé l'état de

nos forces et de nos arsenaux, c'est alors que j'ai dit : NOUS AVONS ÉTÉ TROMPÉS ! »

Et aujourd'hui M. Dréolle, traduisant très-bien les sentiments des bonapartistes, demande à quoi sert le contrôle ! !

Il importe que l'on conserve le souvenir de cette déclaration de M. Dréolle :

L'armée est au-dessus des institutions.

Ce mot, ainsi que le dit fort bien la Presse, est la justification de tous les coups d'Etat, de tous les coups de main. M. Dréolle a parlé de l'honneur de l'armée; nous doutons que celle-ci lui soit reconnaissante de la juger ainsi, de l'égaliser, dans sa pensée, aux cohortes pré-torienne. On ne saurait lui faire un plus sanglant outrage, et il est, grâce à Dieu, bien peu d'hommes dans l'armée française, généraux, officiers, soldats, qui pensent qu'on leur ait confié une épée, un sabre ou un chausse-pied pour aider à une violation de la loi.

M. Cunéo d'Ornano, député bonapartiste comme M. Dréolle, vient d'avoir un succès pareil à celui de ce dernier, quoique d'un autre genre. La chose vaut la peine d'être racontée, pour l'amusement et l'édification du public. On lit dans le *Journal des Débats* :

Après M. Dréolle, M. Cunéo d'Ornano; mais M. Haentjens n'y était pas sans doute, et il fallait cette fois un financier à idées économiques au parti de l'Appel au peuple. C'est le cas de dire : *Après Agesilas, hélas !* M. Cunéo ne va pas à la cheville de M. Dréolle en tant qu'orateur à effet lugubre : il n'a pour lui qu'une prononciation d'un pâteux tout à fait original. Quant à ses plans de réformes, où aurait-il pu en trouver la matière ? M. Laroche-Joubert a épuisé tout ce qu'il y avait d'idées neuves en circulation dans la Charente, pour en composer son groupe de propositions relatives à l'intérêt du plus grand nombre. Mais, obligé de parler quand même et de faire leur procès, sous une nouvelle forme à la commission du budget, à la Chambre et au Gouvernement, M. Cunéo n'a rien imaginé de mieux, après avoir réclamé des réformes, et encore des réformes, toutes ces réformes enfin toujours promises et toujours différées. — excepté sous les empires, — que de mettre M. Léon Say en demeure de déposer deux projets qu'il ne dépend pas de lui d'ajourner, car des lois l'obligent à ce dépôt.

Or, c'est ce que M. le ministre des finances a fait depuis longtemps. Seulement M. Cunéo l'ignore, ce qui ne l'empêchait pas de terminer son discours par cette maxime romaine, à l'adresse de la République : « Agir et moins parler. »

« Mais vous voyez que je n'ai pas parlé » et que j'ai agi » lui répond M. Léon Say, M. Cunéo essaie de faire contenance et se retire au milieu des siens, qui ne lui adressent aucune félicitation.

Pour nous, tant d'ingénuité ou de hardiesse nous étonne toujours. Vous prendrez la peine de remarquer que la séance s'ouvrait cette fois par la discussion du budget des recettes qui avait obtenu un tour de faveur, vu l'urgence, pour le chapitre des contributions directes. Le moindre petit journaliste de province, n'ayant fait aucune étude d'économie politique ou de finance, mais député de quelque arrondissement girondin ou charentais, n'hésite plus maintenant d'aucune façon à entamer des discussions générales en pareille matière. Le secret de cette confiance en soi, c'est qu'il n'y a pas à dire, il faut que tous les bonapartistes donnent, pour l'honneur du serment d'Annibal, qu'ils ont juré contre les institutions de la France. Nous attendons prochainement un discours-ministre de M. Sarlande.

Le Sénat a décidé que l'élection d'un sénateur à vie en remplacement de M. Casimir Périer, aurait lieu le 12 août. MM. de Broglie, Buffet et leurs amis voulaient, dans un esprit d'hostilité systématique contre M. Dufaure, renvoyer cette nomination à la session prochaine. La majorité a été considérable, 137 voix contre 100.

Notons que tous les constitutionnels membres du centre-droit, c'est-à-dire tous les hommes qui veulent améliorer au lieu de renverser et de détruire, font partie de la majorité. Ils donneront leurs suffrages à M. Dufaure. Citons parmi eux MM. de Barante, Bocher, le général Boissonnet, Bompard, de Bondy, Houssard, Lacave-Laplague, Lambert de Sainte-Croix, de Rainneville, Calmon, etc. La conduite de ces honorables sénateurs est d'autant plus significative que MM. de Broglie et Buffet votaient dans le sens contraire.

Faire la guerre à un homme tel que M. Dufaure, n'est-ce pas le comble de l'absurde ? Où veut-on arriver avec une telle politique haineuse et personnelle ?

On lit dans le *Moniteur universel* :

Nous sommes convaincus que si le Sénat, à la veille des vacances, arrive à former, sur le nom de M. Dufaure, une véritable majorité constitutionnelle, il rendra un grand service et au Gouvernement et aux institutions. Il faut faire rentrer, à tout prix, le Sénat dans sa véritable voie, dans son véritable rôle, qui sont de soutenir le cabinet actuel dans ses efforts pour maintenir à la

République un caractère conservateur, et non d'affaiblir ce cabinet en le rejetant perpétuellement vers une autre Assemblée qui est plus avancée que lui. L'entrée de M. Dufaure au Sénat donnerait à la Chambre haute un point fixe, qui lui a fait défaut jusqu'ici.

On lit dans *l'Echo* :

L'élection de M. Dufaure sera un important événement, et marquera une phase favorable de l'évolution parlementaire. Sans doute, l'honorable garde des sceaux fait déjà partie du Parlement, et sa situation personnelle ne sera pas sensiblement modifiée parce qu'il aura échangé un mandat électif contre un fauteuil à vie. Ce qui sera modifié, ce seront les rapports du ministère avec la Chambre haute, et les rapports des deux Chambres entre elles. En accordant la plus haute marque d'estime et de confiance dont il dispose à un ministre qui a toute la confiance de la Chambre des députés, le Sénat fera preuve d'un sincère désir d'union et de concorde; en appelant dans son sein, le président du conseil, il montrera au chef de l'Etat que ses conseillers ont été bien choisis, et que le cabinet actuel est bien, comme on l'a toujours dit, le plus capable de maintenir l'accord entre les deux moitiés du Parlement.

ORIENT

S'il faut en croire des télégrammes privés, les troupes turques auraient pénétré en Serbie par la vallée du haut Timock, et elles se seraient emparées de Kujasewatz. Ce succès mettrait au pouvoir des troupes ottomanes la route qui conduit à Zaïtchar et celle qui se dirige vers Alexinat et Deligrad. Les dépêches de Constantinople n'affirment rien de semblable. Seule, une dépêche de Belgrade fait allusion à un combat qui aurait eu lieu près de Kujasewatz, mais pour dire que l'armée turque « a été rejetée à une lieue en arrière ». Une lieue, ce n'est guère, puisque le combat avait repris, toujours d'après la même dépêche, immédiatement, mais il n'avait pas donné de résultat au moment où s'expédiait le télégramme en question.

D'après une autre dépêche, datée de Paratchin, le peuple serbe loin de montrer du découragement serait unanime à vouloir la continuation de la lutte, et il n'est pas vrai que les autorités aient désarmé la population de Belgrade, qui, du reste, ne peut être qu'inoffensive, la nécessité de la guerre ayant appelé sous les drapeaux tous les hommes valides.

Il est probable que la grande bataille attendue, est engagée en ce moment.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Séance du 5 Août.

La commission du budget avait supprimé au chapitre 6, une somme de 281,904 francs destinée à la solde des aumôniers des corps de troupes à l'intérieur. Cette suppression équivaut à l'abrogation de la loi qui a institué l'aumônerie militaire.

M. Léon Renault avait déjà, dans son examen général du rapport de M. Langlois sur le budget de la guerre, fait remarquer combien ce procédé était illégal et inconstitutionnel.

Aujourd'hui, M. Keller demande, par voie d'amendement, le rétablissement de cette somme de 281,904 francs. Il a fait ressortir à son tour ce qu'il y aurait d'anormal à éluder, sous prétexte d'économie, l'exécution d'une loi; ce serait, de la part de la Chambre, un véritable excès de pouvoir.

La question a rapidement pris un caractère de gravité exceptionnel.

M. Keller avait prononcé d'éloquents paroles pour faire ressortir la haute moralité de la loi qui a institué l'aumônerie militaire. A côté des considérations de droit et de légalité, il avait fait valoir des considérations religieuses d'un ordre élevé.

M. Wilson, membre de la commission du budget, a combattu l'amendement de M. Keller et maintenu la suppression du crédit destiné à la solde des aumôniers attachés à l'armée de terre. Son langage, d'une franchise brutale, a été toute une révélation sur les dispositions de cette commission.

M. Wilson a nettement déclaré que la commission du budget avait supprimé la somme destinée à l'aumônerie militaire parce qu'elle trouvait cette création inutile et dangereuse.

M. Méline a alors proposé, à titre de transaction, le vote seulement de la somme correspondante au traitement des neuf aumôniers titulaires. Cette transaction aurait eu pour conséquence la suppression de cinquante-huit aumôniers auxiliaires. Mais le principe de la loi qui a établi l'aumônerie militaire aurait été respecté.

M. le ministre de la guerre a défendu avec énergie, mais avec calme, le crédit applicable à l'aumônerie militaire, et il en a demandé le rétablissement dans un langage modéré.

M. Baudry-d'Asson s'est ensuite jeté dans la mêlée, avec toute la pétulance d'un néophyte. Il a déclaré qu'il ne transigerait jamais avec les principes religieux et royalistes.

Cette dernière expression soulève de nombreuses et violentes exclamations à gauche.

Finalement, la proposition de M. Keller a été repoussée par 306 voix contre 142 sur 448 votants.

La transaction imaginée par M. Méline et soumise à la prise en considération.

La Chambre a également voté au scrutin

public sur la prise en considération de cette seconde proposition.

A la majorité de 217 voix contre 212, sur 429 votants, la transaction de M. Méline a également été repoussée.

Ces deux votes sont regrettables et injustes. On assure, du reste, que, sans les déclarations intempestives et maladroitement de M. Baudry-d'Asson, l'amendement de M. Méline, qui a été rejeté par une minorité imperceptible, aurait obtenu la majorité. C'est fort beau de se poser en chevalier français; mais non erat hoc locus.

REVUE DES JOURNAUX

Le Temps

La Chambre des députés a adopté un projet de loi monétaire qui avait été présenté au Sénat par le Gouvernement et que cette Assemblée avait déjà adopté. Il s'agit de donner à l'administration le droit, jusqu'au 31 janvier 1878, de suspendre ou de limiter par décret la fabrication des pièces de 5 francs en argent pour le compte des particuliers. La discussion qui a eu lieu, rapprochée de celle à laquelle le Sénat a assisté, il y a quinze jours, nous semble éclairer complètement le problème monétaire, du moins en ce qui concerne le rôle de la France; après les deux rapports de M. Rouland au Sénat et de M. Dutilleul à la Chambre des députés, il se trouve élucidé sous toutes ses faces. Naturellement les partisans de l'étalon unique d'or ont soutenu leur système avec beaucoup d'ardeur; seulement nous devons dire que s'ils ont montré plus de compétence commerciale, en revanche, au point de vue scientifique, ils sont restés fâcheusement au-dessous de M. de Parieu, qui est très savant et très bien informé. Il y a dans le discours de M. Bordet telle énormité sur l'histoire monétaire de la Hollande ou de l'Angleterre qui étonnera bien les étrangers qui lisent nos débats.

M. Bordet parle en négociant expert et bien informé, quoiqu'il ait le tort de croire que la chambre de commerce de Paris représente à elle seule tout notre commerce extérieur; il y a des chambres qui pensent tout autrement que celle de Paris et qui ont aussi leur importance, celle de Bordeaux par exemple; mais enfin si M. Bordet a de l'autorité comme homme pratique, il manque évidemment du fond comme économiste. Au contraire, M. Dutilleul, dans son rapport et dans son discours, a parfaitement signalé le caractère de la loi nouvelle. Il a montré que la dépréciation actuelle de l'argent provient de trois causes: de l'adoption de l'établissement de l'étalon unique d'or en Allemagne, de la cessation de la demande d'argent dans l'extrême Orient, et de la production des mines d'argent nouvellement découvertes dans le Nevada. Ces causes pourront n'être que momentanées, il importe de ne pas adopter contre le mal qu'elles ont créé un remède qui pourrait devenir pire que la maladie si cette maladie ne cessait. Les conséquences de la démonétisation de l'Allemagne auront un terme, et il viendra un jour où elles n'agiront plus sur le marché; la demande d'argent dans l'extrême Orient peut reprendre d'un moment à l'autre; et enfin rien ne prouve que les mines d'argent des Etats-Unis continueront à produire tous les ans 500 millions, comme en 1875.

Nous sommes donc de l'avis du projet de loi qui vient d'être adopté, et nous croyons que le médecin prudent est celui qui mesure l'énergie de la médication à la nature et à l'étendue du mal. La suspension de la fabrication des pièces de 5 francs est, pour l'heure actuelle, une mesure saine; et la Chambre des députés a sagement agi en votant une loi déjà adoptée à l'unanimité par le Sénat. Nous regrettons néanmoins que cette loi laisse au pouvoir exécutif seul un droit aussi

exorbitant que celui de suspendre, selon les circonstances, la fabrication d'une monnaie qui tient une si grande place dans notre circulation. Nous aurions voulu que ce droit de suspension n'appartint qu'aux Chambres.

Rappelons en terminant que la conférence monétaire, tenue tous les ans par les signataires de l'Union latine, — France, Italie, Suisse, Belgique et Grèce, — doit se réunir au mois de janvier prochain, et il serait très désirable d'obtenir de nos alliés des mesures analogues à la suspension momentanée des pièces de cinq francs.

On sait, en effet, que nous sommes obligés de recevoir chez nous les pièces de cinq francs fabriquées dans tous les pays de l'Union. Ajoutons que depuis que l'Espagne a mis fin à sa guerre civile, il est peut-être devenu possible de reprendre avec elle les négociations jadis engagées en vue de son entrée dans le cercle de l'alliance monétaire de 1864. Nous signalons ce point au ministre des affaires étrangères; il nous paraît important, toute extension de l'Union latine apportant un accroissement de garanties pour notre système monétaire.

CHRONIQUE RELIGIEUSE

Le chapitre de Cologne, sommé par le gouvernement d'être un archevêque, en remplacement de Mgr Melchers, destitué par le tribunal, dit *ecclesiastique*, s'y est refusé.

— On sait que lors de son dernier voyage à Rome, Mgr Dupanloup remit lui-même au Souverain Pontife, une procédure vaticane relative à la béatification de Jeanne d'Arc.

« Or voici, disent les *Annales religieuses d'Orléans*, que Mgr Dupanloup reçoit aujourd'hui, pour hâter le triomphe de sa grande entreprise, un secours inattendu, providentiel.

« En effet un manuscrit trois fois séculaire, d'une valeur inappréciable vient d'être découvert dans la bibliothèque de l'Arsenal, à Paris. C'est une réfutation savante, théologique et victorieuse des vingt propositions contre la mission de Jeanne d'Arc, publiées par les Anglais. Cette précieuse découverte est due aux laborieuses et savantes recherches d'un érudit, du P. Marcellino, agiographe de l'ordre de St-François.

Ce docte religieux, fier de son trésor en a fait deux copies, une pour l'ordre auquel il appartient, et l'autre pour Mgr l'évêque d'Orléans.

« Ce manuscrit, dit la feuille citée plus haut, sera, croyons-nous, un document important à coup sûr, décisif peut-être dans le procès de béatification de notre libératrice. »

— Le 30 juillet, a eu lieu, à Paris, dans la chapelle du séminaire du Saint-Esprit, le sacre de Mgr. Duboin, vicaire apostolique de la Sénégambie et préfet apostolique du Sénégal.

Le prélat consécrateur était Mgr Richard, coadjuteur de Mgr l'archevêque de Paris.

— En Italie, on annonce de nouvelles lois contre le clergé, écrit un journal religieux; le ministre Mancini y mettrait, dit-on, la dernière main. Les lois allemandes seront dépassées!

HENRI NADAL

CHRONIQUE LOCALE

ET MÉRIDIONALE.

L'ouverture de la chasse dans le département du Lot est fixée au 27 août.

Un incendie s'est déclaré ce matin, vers une heure, au faubourg Cabessot, maison Castelnau. Malgré la promptitude et la bonne organisation des secours les flammes ont tout dévoré.

LYCÉE DE CAHORS.

Ce matin à neuf heures, a eu lieu la distribution des prix aux élèves du Lycée.

M. le Préfet présidait la solennité scolaire. A ses côtés, sur l'estrade, on remarquait l'Inspecteur d'Académie, le Proviseur, les fonctionnaires et les membres du bureau d'administration du Lycée, le Président du tribunal, le Secrétaire général de la Préfecture, le Maire de la ville, les membres du clergé, un grand nombre d'officiers, les différents chefs de services.

La fanfare a salué l'arrivée du premier magistrat du département.

M. le Président a donné la parole à M. Noël, professeur de quatrième, chargé de lire le discours de M. Rouget, professeur de philosophie, qui subit en ce moment à Paris les difficiles épreuves de l'agrégation.

M. Noël fait sienne l'œuvre de son camarade, et la discipline trouve en lui un défenseur si convaincu, que sa parole rencontre dans l'auditoire d'universels partisans.

M. Porteu, préfet du Lot, prononce ensuite un bon discours où les sages avertissements et les bons conseils se pressent: Rien sans peine: lutte incessante dans la vie, où les labeurs s'accroissent; l'existence laborieuse comparée à la triste et honteuse oisiveté; rien n'est omis, et si la parole du premier magistrat du Lot est arrivée à tous ces jeunes cœurs, la paresse n'y trouvera plus de place.

Après ces excellentes paroles chaleureusement accueillies, la distribution des prix a été faite aux élèves.

DISCOURS DE M. ROUGET.

JEUNES ÉLÈVES,

Si le désir d'être utile suffisait à rendre éloquent, certes, je le serais.... Je voudrais qu'il en fût ainsi. La thèse que je viens soutenir devant vous ne se défend pas d'elle-même. Convenez, en effet, qu'il n'est pas facile de persuader à vos jeunes esprits que la discipline (c'est d'elle que je veux parler) est digne de leur respect et même de leur amour. J'espère cependant y réussir.... Vos préventions ne viennent que de votre inexpérience. Si je dissipe votre ignorance, si la vérité, frappant de ses rayons vos âmes avides de lumière, y fait germer le sentiment de la justice, j'aurai gagné ma cause.... Au reste, que craindrais-je? Puis-je souhaiter un auditoire plus bienveillant? N'êtes-vous pas une assemblée d'intimes réunis pour une fête de famille? Je m'adresse donc à vous avec confiance, comme un ami qui parle à des amis.

Vous êtes prévenus contre la discipline; à dire vrai, je ne m'en étonne pas. La règle pèse à tous, à l'homme ainsi qu'à l'écolier. Nous aimons qui nous flatte, et elle ne nous flatte pas. Et puis nous jugeons trop sur les apparences; nous sommes plutôt séduits par de banales caresses que touchés par une amitié solide. Aussi nous arrive-t-il de placer mal nos affections. Mais l'expérience nous ouvre les yeux, elle nous apprend que la flatterie n'est pas l'attachement, qu'un sourire peut masquer l'égoïsme, et les protestations de dévouement, l'indifférence. Ne nous laissons pas charmer par de brillants mais vains dehors. Sachons distinguer l'ami du flatteur, et ainsi voyons dans la discipline, non ce qu'elle paraît, mais ce qu'elle est: son cœur vaut mieux que son visage.

Qu'est-ce donc que la discipline? C'est la pierre angulaire de votre éducation, l'instrument de votre progrès moral, le nerf de votre force, la sauvegarde de votre liberté, la condition de l'unité et de l'harmonie dans l'école.

Sans la discipline, pas d'éducation. Que veut l'éducation? Faire de l'enfant un homme, c'est à dire un être puissant par la raison et par la liberté. Or, l'enfant est faible, disons-le: faible d'esprit, faible de volonté. Il est l'esclave de ses instincts et de son imagination. Sa raison, leur vacillante, tremblante au plus léger souffle; sa volonté, frêle comme une tige naissante, se courbe au moindre choc. Aussi est-il le jouet de ses passions indisciplinées; semblables à des factieux dans un état sans lois, elles se déchaînent dans son âme impuissante, elles s'y livrent d'acharnés combats, tantôt vaincues, tantôt victorieuses. Tôt ou tard, si la raison n'intervient, les mauvaises finissent par asservir les bonnes. Le livrerons-nous à ces guerres intestines? En attendrons-nous le fatal dénouement? Mais alors que devient l'autorité de la raison et de la volonté? Que devient l'éducation?

On proteste: la nature humaine est-elle donc si perverse? « L'enfant naît bon, dit l'auteur de l'*Émile*, s'il se dégrade, c'est moins la faute de ses instincts que celle d'une compression maladroite. La contrainte ne fait que des lâches et des hypocrites. L'âme de l'enfant veut être à l'aise, comme son corps; ne l'emprisonnons pas dans les langes d'une étroite discipline; laissons-là se développer librement. — Assurément l'enfant n'est pas essentiellement mauvais, mais il n'est pas non plus essentiellement bon. Il est faible surtout, on l'a vu. Seul, il est impuissant contre l'entraînement de ses passions, il flotte au hasard tirailé en tout sens par de mobiles caprices; il lui faut un point d'appui: « L'enfant veut être appuyé » dit une femme, une mère, M^{me} Necker de Saussure. « Non-seulement il en a besoin, mais il le désire. Sa tendresse la plus constante n'est qu'à ce prix. Si vous lui faites l'effet d'un autre enfant, si vous partagez ses passions, ses oscillations continuelles, si vous lui rendez tous ses mouvements en les augmentant, soit par la contrariété, soit par un mouvement de

complaisance, il pourra se servir de vous comme d'un jouet, mais non être heureux en votre présence. Il pleurera, se mutinera, et bientôt le souvenir d'un temps de désordre se liera avec votre idée. Vous ne l'avez pas préservé de cette fluctuation perpétuelle de volonté, maladie des âmes faibles et livrées à une imagination vive; vous n'avez assuré ni sa paix, ni sa sagesse, ni son bonheur, pourquoi vous croirait-il sa mère? »

Ainsi l'enfant doit être gouverné. Comment? L'autorité est le nerf du gouvernement; sans elle pas d'éducation. Le grand point pour un père est de donner à son fils l'habitude de l'obéissance. Il ne le peut que par la fermeté, ou mieux, par la discipline. Mais qu'il est-il absolument nécessaire d'employer la contrainte pour obtenir de l'enfant une soumission raisonnable? « Otez-moi la violence et la force, dit Montaigne; il n'y a rien à mon avis qui abâtardisse si fort une nature bien née. Si vous avez envie que votre fils craigne la honte et le châtement, ne l'y endurcissez pas. » La tendresse, la douce persuasion aux lèvres de miel, est plus puissante et plus morale surtout que la rigueur. On obtient tout d'un être qui se sent aimé, il aime à son tour, et l'amour rend l'obéissance légère. « Quelques-uns obéissent plutôt par nécessité que par amour, et ceux-là sont toujours souffrants, toujours portés aux murmures. » Pour bien faire son devoir, il faut l'aimer. Que les enfants vivent donc heureux dans le sein de la famille; qu'ils y croissent enveloppés de caresses et de sourires, comme de jeunes plantes mollement balancées par les brises printanières. Leurs généreux instincts s'épanouiront dans cette pure atmosphère; la reconnaissance étouffera dans leurs cœurs les semences de l'égoïsme et y fera germer le dévouement et le sacrifice. L'amour force l'amour. Non, l'enfant ne résiste pas à la tendre sollicitude d'une mère, à la forte affection d'un père. Les fils ingrats sont des monstres. L'autorité repose donc sur l'amour, un maître aimé est tout puissant. Pourquoi parler de discipline? N'est-elle pas inutile, nuisible même. Elle engendre la crainte, et la crainte tue l'attachement.

Certes, je ne prétends pas méconnaître le rôle capital de l'amour dans l'éducation. Grande est sa puissance, douce est sa loi. Oui, je veux que vos fils vous aiment, qu'ils vous aiment autant qu'eux-mêmes, qu'ils fassent le bien de peur de vous déplaire, qu'ils n'aient d'autre conscience, ni d'autre volonté que la vôtre. Mais prenez garde: En donnant au devoir trop de charmes, ne leur rendez pas la tâche trop facile, vous amoindriez leurs courages.... La maison paternelle doit être l'image de la vie, sinon l'éducation manque son but. L'enfant ne rencontrera pas toujours une mère qui lui sourie.... La société est un champ de bataille, il y faut vaincre ou périr; or la victoire n'appartient qu'aux vaillants. Dans ce monde où le bonheur est si rare, et la vertu si austère, où le devoir exige tant de lutttes et de sacrifices, que fera le jeune homme s'il n'a jamais connu du bien que ses attraites, s'il n'a jamais cédé qu'à la séduction? Non, malheureusement, non! la vie n'est pas telle que la rêveraient les mères!... que dis-je, malheureusement? Remercions Dieu plutôt d'avoir mis tant d'obstacles sur notre route, au moins nous avons le mérite de les surmonter!

Ne nous faisons pas d'illusions; le devoir facile n'existe pas; la vertu n'est rien sans l'effort, c'est l'œuvre propre de la volonté. Il importe donc que la volonté soit forte. Or trop de tendresse effémine; ce n'est pas en adoptant les désirs d'un autre qu'on apprend à se décider. « C'est une manière d'énervier la volonté » que de la laisser soumise à une influence étrangère, et l'éducation en se dépouillant de ses formes après et sévères, n'a pas évité cet écueil. Une servitude douce, volontaire même, comme est celle de l'amour, amollit les âmes au moins autant qu'une plus dure. Souvent nous nous méprenons à cet égard. Le plaisir que prend l'enfant à nous obéir nous rassure, il nous paraît libre parce qu'il est heureux et nous prenons son zèle pour de l'énergie. L'homme futur, en germe dans l'enfant, n'est pas fait pour se laisser guider uniquement par le sentiment, pour sacrifier sa volonté à celle d'autrui. Il faut qu'il pense et veuille par lui-même. S'il n'a pas un caractère virilement trempé, un cœur endurci par une rude obéissance, une énergie forgée par une forte discipline, s'il n'a pas appris à lutter, à se priver, à souffrir même, il n'atteindra jamais à la maturité, il ne sera jamais un homme. « Effrayé des difficultés, corrompu par l'habitude de la faiblesse, il s'abandonnera, renoncera à soi-même, et, continuant à déchoir de lâcheté en lâcheté, il tombera jusqu'au niveau des choses, finira par s'y oublier, et présentera la triste spectacle d'une noble nature abrutie et dégradée par sa faute. Il n'y a qu'un moyen d'échapper à cette déplorable destinée, c'est d'établir en soi, à la sueur de son front, l'empire de la volonté. »

Nous le pouvons en nous soumettant, dès l'enfance, au gouvernement de la discipline. Que veut-elle en effet? L'asservissement des passions, le triomphe du devoir, l'émancipation de la liberté par la vertu, c'est-à-dire par la création d'habitudes morales. Son but est d'habituer l'écolier à l'effort, au travail, à la peine, afin qu'il sache vouloir par lui-même en voulant d'abord malgré lui. C'est par l'obéissance qu'on se forme à la liberté. Car la liberté n'est pas l'indépendance. L'homme n'est libre qu'en se soumettant aux lois

de la raison. Eh bien ! la discipline c'est la raison agissante, la raison armée contre la passion pour notre délivrance. Voyons-la dans l'école. Qu'y fait-elle ? Elle accoutume l'enfant à reconnaître au-dessus de ses fantaisies la souveraineté d'une loi, sous laquelle doit ployer sa volonté ; elle le contraint au respect de la règle et de la hiérarchie et ainsi lui inculque l'esprit d'obéissance à toute autorité nécessaire et légitime ; elle l'astreint à l'ordre, au silence, à l'attention ; elle lui impose une lutte opiniâtre contre lui-même, contre ses penchants déréglés, contre les difficultés de l'étude ; elle lui enseigne enfin qu'il y a et doit y avoir une justice donnant à chacun selon ses œuvres, aux bons la récompense, aux mauvais le châtement. Par là elle crée chez l'enfant la moralité et la volonté ; par là surtout, elle lui apprend à pratiquer le bien pour lui-même, sans arrière-pensée, non par intérêt ni par inclination, mais, ce qui vaut mieux, par devoir, avec une austère virilité. Car la question pour le juste n'est pas dans le bien-être, mais dans la dignité de la vie. La vertu et la perfection veulent être recherchées pour elles-mêmes. « Nous rendre libres, c'est-à-dire maîtres de nous, nous servir de la liberté dans la voie de la véritable fin, ne pas agir par passion et par calcul, mais au nom de l'ordre universel, voilà le vrai but de cette vie. » La discipline nous y conduit tout droit.

Est-ce tout ? Pas encore. Elle fonde la liberté et par la liberté l'unité et l'harmonie dans l'école. Par liberté, j'entends ici, non plus l'empire de l'homme sur ses passions, mais l'indépendance de chacun à l'égard de tous, ou plutôt la faculté d'exercer son droit. Quand des hommes animés d'une même pensée, s'assemblent pour fonder une communauté, ils commencent par rédiger une règle, d'autant plus minutieuse que leur union doit être plus intime. Dans l'Etat les rapports des citoyens ne sont pas très-étroits ; chacun vivant à part, les occasions de conflit sont relativement rares, aussi la loi n'est-elle pas fort exigeante. Il n'en est pas de même au Lycée. Outre que l'écopier est moins raisonnable que l'homme fait, il est perpétuellement en contact avec ses condisciples. De là mille causes de discorde et de trouble. Tant d'opinions, de volontés, de sentiments divers, opposés même ne peuvent vivre en paix que sous le gouvernement d'une règle inflexible. L'enfant lui-même ne l'ignore pas, il établit dans ses jeux des lois et des sanctions. Si vous considérez seulement que l'enseignement implique un silence absolu, que l'écopier est naturellement expansif et causeur et que la persuasion ne réussirait pas à lui fermer la bouche, vous comprendrez qu'il faut dans l'école une autorité ferme et respectée. Ajoutez que l'enfant n'est pas sans malice, qu'il est indiscipliné par goût, qu'il est agressif même ; il n'épargne ni ses camarades, ni ses maîtres ; il interrompt le travail des uns, distrait l'attention des autres. Je n'insiste pas. Qu'il me suffise de dire que sa légèreté menace, à chaque instant, de compromettre le succès des études communes ; il ne songe pas qu'en troublant le calme de la classe il porte préjudice aux progrès de tous, suspend le cours de la leçon, et fait perdre en réprimandes au professeur un temps précieux exclusivement dû à l'instruction. Si donc la discipline est nécessaire pour assurer le respect du droit, elle l'est assurément au Lycée. Aussi ne dites pas que la règle est un joug, mais plutôt la charte de vos libertés.

« Elle est comme l'âme du Lycée qui en lie et en unit les parties, qui les met en mouvement ou les tient en repos, selon le besoin, qui marque et distribue à chacune ses fonctions et qui les contient toutes dans le devoir. » Elle est donc un principe d'unité et d'harmonie, d'unité, car par elle toutes les pensées, toutes les volontés respirent vers le même but, le travail et le progrès ; d'harmonie, car elle prévient les abus, protège la liberté, assure l'égalité et ainsi fait régner le bon ordre. Elle est à la communauté ce que la mesure est à l'orchestre.

J'aurais beaucoup à dire encore, mais vous m'avez compris. Oui ! la discipline est digne de votre amour. Aimez-la donc, jeunes élèves, respectez-la dans ses représentants au Lycée. Sans doute, ils peuvent n'être pas absolument parfaits (qui l'est en ce monde ?), mais quels qu'ils soient, quelque sujet de plainte que vous puissiez avoir jamais contre eux, oubliez ce qu'ils sont humainement pour ne penser qu'à l'autorité dont ils tiennent la place. Ce sont les délégués de la loi. ... D'ailleurs, c'est tout dire, ils veulent votre bonheur, ils vous punissent, mais ils vous aiment. Témoignez leur votre reconnaissance par votre soumission et par votre amitié ; ainsi vous assurerez votre propre félicité.

Et vous, pères et mères de famille, associez-vous aux efforts des maîtres de vos fils. Vous pouvez beaucoup pour faciliter notre tâche, car vous, avez pour vous le puissant ascendant de l'affection. Inspirez à nos élèves le goût de l'ordre et de l'obéissance. Si parfois la règle du Lycée vous semble trop austère, songez qu'elle assure le bonheur et la vertu de vos enfants. Votre fils est en danger de mort, une opération douloureuse peut seule vous le conserver, cependant vous n'hésitez pas, vous résistez à ses prières, à ses larmes, à ses sanglots ; il souffrira, mais il sera sauvé. Eh bien ! son âme si précieuse, bien plus précieuse que son corps, est en péril, sans la discipline elle va s'amollir, se corrompre, se perdre, et vous vous attendriez ? Non ! vous comprenez trop bien votre devoir, votre expérience

ne voit pas l'avenir à travers le trompeur mirage d'une trop confiante tendresse, vous aimez vraiment avec raison, avec courage ; vous n'hésitez pas, vous dites : que mon fils souffre, mais qu'il soit un homme.

Quand il s'agit de créer la vertu dans une âme, qu'importe la rigueur des moyens ? Rappelez-vous ces mères chrétiennes qui exhortaient leurs fils au martyre et les envoyaient confesser leur foi au milieu des bourreaux et des bêtes féroces ; cette Blanche de Castille, qui disait de son fils, le futur saint Louis : « J'aimerais mieux le voir mort que vicieux » ; cette Jeanne d'Albret, qui emmenait Henri IV, à quinze ans, à travers des armées ennemies, jusques sous les murs de La Rochelle et le donnait aux siens pour général ; ces mères de tous les temps enfin, qui, faisant taire, par vertu, le cri de la nature, ont sacrifié, non sans souffrir, leurs chers enfants à la défense de la patrie et de la vérité, ces mères sublimes enfantaient plus que des hommes, elles enfantaient des héros....

Vous couvrez leurs noms d'applaudissements, faites mieux, tâchez de leur ressembler.

CONCOURS ACADEMIQUE (1876).

NOMINATIONS OBTENUES PAR LE LYCEE DE CAHORS RHÉTORIQUE.

Discours latin. — Cantarel, Antonin.

Histoire. — Labro, Léon, de Bourges (Cher).

SECONDE.

Vers latins. — Albert, Théophile, de Boissières.

Version grecque. — Albert, Théophile.

TROISIÈME.

Version latine. — Valat, Paul, de Montcuq.

ÉLÈVES LE PLUS SOUVENT NOMMÉS :

Mathématiques élémentaires. — Vieussens, Moles. préparatoires. — Pujade, Souques.

Philosophie. — Ausset, Pruniéras, de Valon, Delrieu.

Rhétorique. — Labro, Cantarel, Peyrissac.

Seconde. — Albert, Cabanès, Nouvelles, Castagné, Grépon, Bart.

Troisième. — Valat, Appert, Bertrand, Ségol, Rigaldie, Pascalie.

Quatrième. — Barbier, Delpech, Roche, Parvion, Lescale.

Cinquième. — Maratuech, Rossignol, Laur.

Sixième. — Appert, Castagné, Barriéty, Grenat, Tinel.

Septième. — Mogniat-Duclos, Mercié, Bramel, Bénéch.

Huitième. — Arbouys, Bénéch, Gaston, Pruniéras, Gayet.

Enseignement secondaire. — Pélissié, Bouloumié, — Belloc, Pasquet, Soulié, Castagné, — Cosse, Mouréze, Paulas, Lafargue, Corn, Sers, — Magot, Bris, Mention, Bénâtre, Arnault, Jouclas, Delmas.

Classe préparatoire. — Labro, — Laur, Montat, Chanot, Clavière, — Gaston, Denons, Biars, Darquier, Combes, — Bénéch, Crudy, Manhiabal, — Baudel, Bris, Martin.

Liste du Jury des assises qui s'ouvriront à Cahors, le 22 août 1876.

MM.

De Lagarde, propriétaire à St-Céré.

Claret, Firmin, avocat à Salviac.

Fournié, Pierre, vétérinaire à Lalbenque.

Béral, Emile, maire du Castelfranc.

Gindre, Jean-Louis, propriétaire à Prudhomat.

Fric, Célestin, propriétaire à Leyme,

Carriol, Paul, notaire à Payrac.

Pezet, Pierre-Isidore, pharmacien à Labastide-Murat.

Ayzac, Isidore, propriétaire à Nozac.

De Boissons, Richard, propriétaire à Gourdon.

Bardet, Jean, propriétaire à Saint-Cirgues.

Boutarel-Membry, maire de Luzech.

Julien, Marie-Gustave, limonadier à Marcihac.

Bennet, Urbain, notaire à Puybrun.

Fabre, Firmin, notaire à Peyrilles.

Delom, François, propriétaire à Montdoumerc.

Ferrand, Edmond, propriétaire à Saint-Maurice.

Cantaloube Eusèbe-Isaac, propriétaire à Figeac.

Dubousquet, Henri, maire de Vayrac.

Laparra, Emile, licencié en droit, à Cardaillac.

Delsol, Antoine, maire de Lacave.

Dubut, François, percepteur à Autoire.

Pémzac, Louis, propriétaire à Souillac.

Louradour, Joseph, propriétaire à Martel.

Ferrand, Adolphe, propriétaire à Espeyroux (Figeac).

De Belleud, Paul-Gabriel-Eugène, à Castelnau.

Lacrozille, Charles, propriétaire à Gintrac.

Delair, Ferdinand, à Lanzac.

Prat, Aristide, aspirant au notariat, à Gourdon.

Delsol, Pierre-Emile, propriétaire à Poumarède.

Caillé, ingénieur à Figeac.

Lamouroux, Emile, propriétaire à Gourdon.

Labro, Paulin, maître d'hôtel, à Montet-Bouxl.

Debons, Antoine, propriétaire à Cajarc.

Barthes, François, propriétaire à Laburgade.

De Chaunac, Ferdinand, propriétaire à Montfaucon.

Par arrêté de M. le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, M. Baudel, licencié ès-lettres, officier d'Académie, est nommé censeur des études au Lycée de Tournon.

Nous sommes heureux de voir ainsi récompensés le savoir et l'activité de notre jeune compatriote. Soit comme professeur au Lycée, soit comme membre de diverses commissions, soit comme secrétaire-général de la Société des Etudes du Lot, M. Baudel a rendu à notre ville des services qui viennent d'être justement distingués. Il emporte dans sa nouvelle résidence l'estime et l'affection de tous ceux qui l'ont connu, et nous espérons qu'il ne tardera pas à se rapprocher de sa ville natale et de ses nombreux amis.

Marchés aux bestiaux de La Villeite.

Paris, 7 août 1876.

ESPÈCES de BESTIAUX.	AMENÉS.	VENDUS.	PRIX EXTRÊMES.
Bœufs.	2.478	1.809	1.38 à 1.84
Vaches.	835	819	1.10 à 1.60
Taureaux.	132	102	1.06 à 1.48
Veaux.	682	670	1.50 à 2.24
Moutons.	17.024	16.979	1.82 à 2.04
Porcs.	1.428	982	1.44 à 1.76

DIX ANS DE SÉQUESTRATION.

Il se passe des choses vraiment épouvantables à Saint-Jean-de-Luz, le rendez-vous des élégantes du meilleur monde. Depuis longtemps pareille affaire ne s'était imposée à l'attention publique. Les bachibouzoucks ne feraient pas mieux.

Il y a dix ans environ, un guide-baigneur très connu dans le pays devint tout-à-coup aveugle. Dès lors il ne quitta plus sa maison, sorte de cabane complètement isolée qu'il habitait avec sa femme et sa belle-sœur. Perdant l'habitude de le voir, ses compatriotes finirent par le croire mort ou paralysé, supposition que sa femme et sa belle-sœur confirmaient, du reste. Elles prétextaient sa mort pour mendier sur la voie publique.

Or, il y a quelques jours, une femme qui habite une maison située à quelque distance de celle de l'ex-baigneur, vit apparaître devant elle un être monstrueux, qui n'était ni homme, ni bête. Il se traînait misérablement sur des jambes grêles et tordues, ses os peignaient sa peau d'une blancheur étrange. Les bras et la poitrine étaient complètement atrophiés, les mains plates et sèches, les ongles d'une longueur démesurée. Une barbe sale lui couvrait la figure et rejoignait ses cheveux, ou plutôt sa crinière. Deux globes vitreux roulaient à la place de ses yeux.

Très effrayée, la femme se disposait à s'enfuir lorsque une voix lamentable la supplia de ne point se sauver. L'être monstrueux se nomma : il était le baigneur que l'on croyait mort et pria qu'on le prit en pitié.

La femme le recueillit et courut avvertir la justice. Une enquête commença et l'identité du malheureux fut reconnue.

Depuis le jour où il était devenu aveugle, sa femme et sa belle-sœur l'avaient enfermé dans une sorte de bouge situé derrière leur chambre. Là, mourant de faim, exposé sans défense à leurs mauvais traitements, il avait vécu dix ans dans ses propres ordures, n'ayant pour tout meuble qu'un grabat, ou plutôt un fumier et un baquet. Pas d'air, pas de jour, presque pas de nourriture, une odeur pestilentielle, on s'étonne que cet homme est pu vivre dans de semblables conditions.

Pendant qu'il agonisait dans la prison, à deux pas de lui, sa femme et sa belle-sœur, séparées de leur victime par une simple cloison, se prostituaient et se livraient aux orgies les plus ignobles. Lui, les entendait et les tortures morales s'ajoutaient aux souffrances physiques. Mais il savait que le moindre cri serait le signal de sa mort.

Pendant tout le temps que dura sa séquestration, avec une patience de chien qui ronge la corde, il perfora le mur qui donnait sur la campagne et s'échappa pendant l'absence des deux femmes.

Bientôt un éclatant châtement sera infligé aux auteurs de ces actes de barbarie.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

(Service spécial du Journal).

Paris, 7 août.

Après plusieurs jours de combat, les Turcs ont pris Kliajewatz. La ville a été brûlée pendant le combat par les volontaires. Les Serbes se sont retirés à Banja.

Les Turcs ont éprouvé un échec à Sienitza.

Le Daily News assure qu'un rapport de délégués anglais, chargés de faire une enquête sur les atrocités commises en Bulgarie, porte 12,000 tués et 60 villages brûlés.

Bourse de Paris

Cours du 8 août.

Rente 3 p. %	70.40
— 4 1/2 p. %	402. »
— 5 p. %	406. »

VALEURS DIVERSES au comptant.	CLOTURE du 7 Août.	CLOTURE précédente
Banque de France..	3.640 »	3.640 »
Crédit foncier.....	785 »	750 »
Orléans-Actions...	1.065 »	1.038 75
Orléans-Obligations.	328 »	326 25
Suez.....	535 »	535 »
Italien 5 %.....	72 20	72 10

SOUSCRIPTION PERMANENTE

LE GRAND ATLAS

Composé de 105 cartons renfermant 175 cartes gravées sur acier et coloriées avec le plus grand soin.

Le GRAND ATLAS se décompose ainsi : 1° Atlas astronomique et maritime ; 2° Atlas de France (140 cartes) ; 3° Europe, Asie, etc.

C'est l'ouvrage le plus beau, le plus complet et le meilleur marché, en ce genre.

Prix du GRAND ATLAS : 24 francs payables : 6 fr. en souscrivant, et ensuite 6 fr. tous les six mois.

Les souscripteurs reçoivent deux cartes par semaine, soit huit cartes par mois. Une reliure mobile, avec onglets tout prêts à recevoir les cartes, leur évite toutes les difficultés relatives à la reliure.

Les cartes sont rendues franco à domicile.

Adresser les demandes (avec mandat ou timbres) à M. Georges Morel, administrateur du Grand Atlas, rue Gérard, 19, à Paris.

La librairie de l'Echo de la Sorbonne met en vente le mardi, par séries hebdomadaires à 45c., une nouvelle réimpression de l'Echo de la Sorbonne, cours complet d'enseignement secondaire en trois années, rédigé par MM. Emile Chasles, Pierre Bos, J. Pinard, Philippon, Salicis, Hippolyte Cocheris, Périgot, Malte-Brun, de Montmabou, Eugène Talbot, etc. Nous pouvons sans crainte recommander cet utile recueil, admis d'ailleurs dans les bibliothèques scolaires, donné en prix dans les lycées et collèges et récompensé à l'exposition universelle de Vienne.

Pour tous les articles et extraits non signés, Le propriétaire-gérant A. Layton.

Lorsque la mort est venue si inopinément la surprendre, George Sand avait achevé, en vue d'une nouvelle édition, de corriger l'un de ses plus importants ouvrages : l'Histoire de ma vie. C'est cette nouvelle édition que la librairie Calmann Lévy publie en quatre beaux et très forts volumes in-18. Le tome premier de cette nouvelle édition est mis en vente aujourd'hui; les autres volumes paraîtront de semaine en semaine.

La librairie Calmann Lévy vient de mettre en vente une nouvelle série de Legs de l'ain, sous le titre de Nouveaux récits galiciens, par Scher-Masoch, traduction de Th. Bentzon. Ce curieux volume où sont vivement retracées des mœurs qui nous sont inconnues, contient quatre nouvelles pleines d'une saveur originale et empreintes d'un puissant caractère de vérité.

Sacher-Masoch jouit aujourd'hui d'une immense renommée, non seulement en Autriche et dans toute l'Allemagne, mais aussi en Angleterre et en Amérique. La remarquable traduction que nous annonçons accroîtra encore la popularité déjà acquise chez nous par le jeune écrivain autrichien qui nous a voué une si profonde sympathie, surtout depuis la dernière guerre.

Sommaire des gravures que l'Univers illustré publie dans son numéro de cette semaine : portrait de S. A. la princesse Nathalie de Serbie; le portrait des principaux personnages de la Serbie; le colonel Nicolitch, ministre de la guerre; le général Tcherniaeff, commandant en chef des troupes serbes; le général Francis Zach, le colonel Milonkovich, M. Michael, métropolitain de Belgrade; Belgrade (deux gravures); Cettigue (deux gravures); une habitation de paysans serbes; les fêtes de Lausanne, à l'occasion du tir fédéral; le défilé des tireurs, le stand, la place de la fête; Salon de 1876; En reconnaissance, tableau de M. E. Detaille; le tunnel sous la Manche; steamer exécutant des sondages, percement du premier puits à Sangatte, près de Calais; les bains de la Grenouillère, près de Croissy; machine à vapeur verticale. — Rébus, problème d'échecs.

L'Univers illustré offre en ce moment à ses abonnés une PRIME GRATUITE d'une valeur exceptionnelle : LE THÉÂTRE DE GEORGE SAND, comprenant quatre beaux volumes. — Abonnements : Paris et départements, un an, 22 fr.; six mois, 11 fr. 50; trois mois, 6 fr. Bureaux : 3, rue Auber (place de l'Opéra).

RÉFORME ÉCONOMIQUE.

Sommaire du numéro du 1er août 1876. Des Mariages consanguins, par Bertillon. Mémoire sur l'établissement d'un tribunal international et la rédaction d'un

code international (3e article. — Fin), par Paul Lacombe. Condition économique de la production animale (fin), par André Sanson. Union centrale des Beaux-Arts appliqués à l'Industrie, par Léon Michel. La Navigation de la Seine (2e article), par E. Avril. La Théorie du libre-échange et le libre-échange à l'intérieur (3e article), par Menier.

Chronique économique. France. — I. La récolte. — II. Ville de Paris : l'emprunt, les recettes de l'octroi. — III. Documents officiels : les chemins de fer; la douane; les impôts. — IV. Rapport de M. Carnot sur le budget du ministère des travaux publics. — V. Rapport de M. Cocheret sur le ministère des finances et le budget général. — VI. L'œuvre de la Commission, par A. Mercier.

Angleterre. — I. La dépréciation de la valeur de l'argent. — II. Le commerce extérieur de la Grande-Bretagne pendant les trois premiers mois de 1876, par Edmond Barbier. Le Renouveau des traités de commerce et les Projets de tarifs, par A. Buisson.

Bulletin économique. Actes officiels. — Chambre des Députés. — Projet de budget de la Ville de Paris. — Le Mouvement commercial en Angleterre. — La Consommation du papier aux Etats-Unis. — Le Commerce de la Norvège. — Mandats de poste internationaux. — R-union des actionnaires de la Compagnie du Canal de Suez. — Le Commerce des Etats-Unis. — L'Exposition de 1878. — La Caisse d'épargne de Paris. — La Métallurgie. — Caisse d'amortissement, de retraite pour la vieillesse et des Dépôts et consignations. — Mouvement des alcools. — Marine marchande. — La Production des mines argentifères. — Les Traités de commerce. — Le Mouvement des Sucres. — Les Caisse d'épargne de la Grande-Bretagne et de l'Irlande, par Georges Lassez.

Bulletin politique. L'Exposition illustrée de Philadelphie. — The Philadelphia Exhibition illustrated. — Se publie sous ce double titre : une revue bi-mensuelle, publiée en français et en anglais dans le format des grands journaux illustrés. Nous engageons nos lecteurs à demander, par carte postale, le premier numéro de cette intéressante et curieuse publication, mise en vente non-seulement à Paris, mais encore à Londres, Bruxelles, Genève et Philadelphie.

J. KLEIN LES BORDS DU NECK-AR, Valse, nouvelle œuvre du maître populaire ! Nouveau succès ! Cette valse surpasse ses aînées par le charme et par la saveur de ses mélodies originales et distinguées. Pas un bal, pas une fête, pas de réunion sans qu'on entende ce petit chef-d'œuvre. Les trois premières édi-

tions, tirées à 3,000 chacune, ont été épuisées en moins de trois semaines.

JOURNAL DES JEUNES MÈRES

Adresser les Mandats à M. Henry Bellaire. Texte : Docteur B. Ball : Des accidents de la dentition. — M^{me} Lasalle : L'influence de la femme. — Dr S.-E. Maurin : L'enfant malade. — Henri Bellaire : Bulletin des Œuvres protectrices de l'Enfance. — M^{me} M. M. : Julie-Régina Jolberg. — M^{me} Nelly Lieuter : Gabrielle. — M^{me} Le Savoureux : Causerie La colombe de Pompéi. — Petite Revue. — Daisy : Voix matinales. Dessins : La crèche et l'atelier, composition de Clavrie. — La Nourrice sur place, dessin de Bertall. Supplément-Prime : La Gazette des Enfants. 71, rue des Saints-Pères. — Paris. ENVOI FRANCO DE NUMÉROS SPÉCIMENS.

La Chanson du jour illustrée. Le Conservatoire Populaire du Chant, tels sont les titres de deux charmantes publications hebdomadaires accueillies avec un sympathique empressement par les artistes et les amateurs de chant.

Le succès bien mérité de ces deux revues musicales grandit chaque jour. Une publication les Œuvres des principaux compositeurs modernes, l'autre les Œuvres anciennes des compositeurs célèbres.

L'éditeur, GUSTAVE AVOCAT, 27, Faubourg-Montmartre, que nous félicitons de son heureuse initiative à résoudre le problème de la bonne musique à bon marché, en disant à ses lecteurs Cinquante-deux compositions avec l'accompagnement de piano, devenues presque populaires, pour le prix vraiment incroyable de 5 fr.

Nous sommes convaincus que la Chanson du Jour et le Conservatoire populaire du Chant ont leur place marquée dans toutes les maisons où l'on tient à être au courant des nouveautés à succès et à se former une jolie bibliothèque des Œuvres célèbres des grands compositeurs de musique.

En vente chez GIRMA Librairie à Cahors.

LA MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE, est pour une jeune fille ou une jeune mère, le cadeau le plus et le qu'on puisse lui faire. C'est en même temps le plus profitable au donateur, puisqu'en paraissant 52 fois par an, vient chaque semaine rappeler à l'abonnée le souvenir de la personne à qui elle doit cet abonnement.

Publiée par la maison Firmin-Didot, dont le nom est une garantie de la moralité et de la bonne exécution du journal, la Mode illustrée en 16 années d'existence, par l'exactitude et le nombre de ses patrons, par le fini de ses gravures, la clarté des explications, par les conseils éclairés de sa directrice M^{me} EMELINE RAYMOND, conseils s'adressant à toutes

les conditions de fortune et toutes les circonstances de la vie, a obtenu un succès sans précédent jusqu'ici.

Essentiellement journal de la famille, ennemi d'un luxe exagéré, rejetant impitoyablement toute annonce et réclame fallacieuse, la Mode illustrée a toujours eu pour but de donner à ses abonnés le goût d'une élégante simplicité renfermée dans les bornes d'une sage économie, et de leur apprendre, par une bonne entente de la vie intérieure, à ne pas se livrer à des dépenses au-dessus de leur position; c'est ce but moral qui a fait la force et le succès de la Mode illustrée. C'est par là que ce journal doit s'imposer à toutes les familles.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. FIRMIN DIDOT et C^e, 56, rue Jacob, à Paris.

Prix pour les départements : 1^{re} édit. 5 mois, 22 fr. 50; 6 mois, 27 fr.; 12 mois, 44 fr. 4^e — avec une gravure coloriée chaque numéro : 5 mois, 27 fr.; 6 mois, 32 fr. 50; 12 mois, 25 fr.

S'adresser également dans les librairies des départements.

LE PIANO-REVUE

Nous sommes heureux de recommander à nos lecteurs le PIANO REVUE, dont le numéro de juin, aussi bien que le numéro de mai, sera apprécié dans toutes les familles où la belle et bonne musique est en honneur.

Les collaborateurs de ce recueil élégant sont les grands maîtres de l'art, les noms les plus justement populaires de ce temps. Depuis les plus récentes nouveautés jusqu'aux grands chefs-d'œuvre classiques, tous les genres sont représentés dans cette publication de manière à satisfaire tous les goûts.

Le PIANO REVUE est encore, dans la musique, le dernier mot de l'art, de la belle édition et de l'économie.

Chaque mois il donne de quinze à vingt morceaux choisis de Piano, en grand format, au prix de 2 francs; et l'abonnement annuel, fixé à 20 francs, comprendra plus de deux cents morceaux.

Le but, éminemment artistique du PIANO-REVUE mérite donc tous les éloges, car il répond à un besoin de notre époque, en mettant en lumière et à la portée de tous la musique de toutes les écoles et de tous les compositeurs estimés.

Aussi le PIANO REVUE, dont les bureaux d'abonnement se trouvent à Paris, 6 (bis), rue du Quatre-Septembre, est le bienvenu dans toutes les familles.

100 FR. DE MUSIQUE POUR 2 FR.

Piano-Revue journal mensuel du Pianiste.

Opéras, Opérettes, Variations, Quadrilles, Valses, Polkas, Réveries, inédits, modernes et classiques des MEILLEURS MAITRES.

Abonnement : 20 francs par an en mandat : plus de 200 morceaux choisis

de PIANO en grand format. Numéro de juin (18 morceaux) : 2 fr. ou timb., envoi franco. — Paris, 6 bis, rue du Quatre-Septembre.

SANTÉ A TOUS

rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé de Du Barry de Londres, dite :

REVALESCIERE

Vingt-huit ans d'un invariable succès en combattant les dyspepsies, mauvaises digestions, gastralgies, glaires, vents, agueurs, acidités, pituites, sautes, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, phthisie, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. — 80,000 cures annuelles, y compris celles de Madame la Duchesse de Castelstuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréha, lord Stuart de Decies pair d'Angleterre, etc., etc.

N^o 9,842 : M^{me} Marie Joly, de cinquante ans de constipation, indigestion, nervosité, insomnies, asthme, toux, flatulences, spasmes et nausées. — N^o 46,270 : M. Robert, d'une consommation pulmonaire, avec toux, vomissements, constipation et surdité de 23 ans. — N^o 46,210 : M. le docteur-médecin Martin, d'une gastralgie et irritation d'estomac qui le faisait vomir 15 à 18 par jour pendant huit ans. — N^o 49,522 : M. Baldwin, de l'épuisement le plus complet, paralysie, de la vessie, et des membres, par suite d'excès de la jeunesse.

Cure n^o 80,416.

M. le docteur P.-W. Bencke, professeur de médecine à l'Université de Marbourg, dit :

« Je n'oublierai jamais que je dois la préservation de la vie d'un de mes enfants à la Revalescière du Barry.

« L'enfant, dans son quatrième mois, souffrait sans cause apparente, d'une atrophie complète, avec vomissements continuels qui résistaient à la diète la plus soignée, à deux nourrices et à tous les traitements de l'art médical. La Revalescière a complètement rétabli sa santé en six semaines de temps. »

Plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. En boîtes 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr. — Les Discuits de Revalescière, en boîtes de 4, 7 et 60 fr. — La Revalescière chocolatée, en boîtes de 2 fr. 25; de 50 tasses, 60 fr. — Du Barry et C^e, 26, place Vendôme, Paris. — Dépôt à Cahors : Vinel, pharmacien et Bénéch-Bigourdant, épicier.

CRÉDIT LITTÉRAIRE

J. GIRMA

boulevard Nord, à Cahors.

On peut se procurer à cette Librairie des ouvrages choisis sur les Catalogues généraux de tous les bons éditers, comprenant : Sciences, Littérature, Droit, Médecine, Théologie, Dictionnaires, Encyclopédies, etc., etc., aux conditions avantageuses qui suivent :

Table with 2 columns: Price per book and Price per month. 100 fr. de livres... 5 fr. par mois; 200... 10; 300... 15; 400... 20.

Mêmes conditions pour toutes les œuvres musicales.

ACHAT DE BIBLIOTHÈQUES. — ECHANGE DE VIEUX LIVRES.

LES MODES PARISIENNES

Bureaux : 22, rue de Verneuil, Paris

Les Modes Parisiennes sont le plus richement illustré des journaux de modes, grâce à une collaboration recrutée exclusivement parmi les premiers artistes. Des traités spéciaux conclus avec les premières maisons de Paris, permettent en outre aux Modes Parisiennes de publier, bien avant les autres journaux, les modèles nouveaux de chaque saison et de ne donner que des modèles de choix, d'une élégance et d'un bon goût irréprochables.

PRIX D'ABONNEMENT

Table with 2 columns: Paris et départements, PREMIÈRE ÉDITION, DEUXIÈME ÉDITION. Details subscription prices for different editions and durations.

Un numéro spécimen est envoyé gratuitement à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie ou par carte postale. Les demandes d'abonnement doivent être accompagnées d'un Mandat-Poste et adressées à M. le Directeur des Modes Parisiennes, 22, rue de Verneuil, à Paris.

LA RÉFORME ÉCONOMIQUE

REVUE BI-MENSUELLE. Des Questions Sociales, Politiques, Finales, Scientifiques, Industrielles, Agricoles, Commerciales. Paraît le 1^{er} et le 15 de chaque mois. PAR LITRATURE DE SES ÉCRIVAINS GRANDS 15-80. 412 PAGES.

Tout abonné droit à un abonnement d'un an au BREVET D'ÉCRIT, moyennant 56 fr.

ABONNEMENTS : Un an, 24 fr. | Six mois, 12 fr. | Trois mois, 6 fr. Prix du Numéro : 1 Franc.

Feriz, Rue du Faubourg-Montmartre, 15

AVIS

On demande une personne intelligente, honnête et connaissant l'agriculture pour aller gérer une propriété dans les colonies.

Inutile de se présenter si on ne peut pas donner de sérieuses garanties.

S'adresser, pour traiter, à M. Pelissié-Mirandol, à A bas (Lot).

TAMAR INDIEN

GRILLON. Fruit laxatif rafraichissant contre CONSTIPATION, Hémarroides, Hémorrhoides. Ph^o 25, r. Grammont, Paris. — D^o 20, 20, Poste 2,75. Dépôt dans toutes les pharmacies.

MARTE BLANC

FLEURISTE A CAHORS. Magasin maison HARS, juge, boulevard Sud en face le café Ferran.

Bouquets d'Eglises et de St Sacrement; Garnitures d'autel or; Frange or et argent; Globes garnis et non garnis; Couronnes nuptiales; Couronnes mortuaires; Fournitures pour fleurs; Papiers de toutes couleurs.

Grand assortiment de Vases en porcelaine et Flambeaux. Sujets religieux.

Eaux Minérales de Miers

Gare de Rocamadour (Lot)

HOTEL CARBOIS A ALVIGNAC

La renommée dont jouissent les Eaux minérales de Miers remonte à plusieurs siècles; elle a été sanctionnée par de nombreuses guérisons et par l'autorité des plus illustres médecins.

L'HOTEL CARBOIS, le premier que l'on trouve en arrivant de Rocamadour à Alvignac, jouit d'une réputation justement méritée. Les étrangers qui fréquentent cet Etablissement y sont l'objet des attentions plus délicates; chacun se plaît à le reconnaître.

M. CARBOIS, ACTIONNAIRE de la Fontaine minérale offre à tous ses clients, de leur donner tous les renseignements qui pourraient leur être nécessaires.

Les voyageurs qui logent à l'Hôtel Carbois ont l'avantage d'avoir le Médecin Inspecteur des Eaux de Miers, dans l'Hôtel même.

LE JOURNAL DU DIMANCHE

Recueil Littéraire et Illustré

paraissant chaque semaine, avec 16 pages de texte et gravures inédites, et un morceau de musique.

ABONNEMENTS :

Un an, 8 francs. — Six mois, 4 francs.

Par un mandat sur la poste, au nom de l'Administrateur, place Saint-André-des-Arts, 11, à Paris.

Le Journal du Dimanche compte maintenant vingt années d'existence; sa collection se compose des ouvrages les plus estimés des Auteurs contemporains, et c'est avec le concours des dessinateurs et des graveurs les plus distingués que ce recueil a conservé le premier rang parmi les publications illustrées.

Trente-quatre volumes sont en vente

Le volume broché, pour Paris..... 45 fr. id. pour les Départements. fr.